

Les modalités d'introduction et de développement de la télévision haute définition (TVHD) en suspend

M. Boudet de Montplaisir a remis au Premier ministre son rapport d'analyse et de propositions sur les modalités d'introduction et de développement de la télévision haute définition (TVHD) sur l'ensemble des modes de diffusion possibles (TNT, câble, satellite, ADSL). Très attendu sur le choix de la norme souhaitable pour la TNT (MPEG 2 ou MPEG 4), le rapport préconise en la matière la consultation du Conseil d'État. En effet, des difficultés pourraient se poser, notamment au regard du droit européen, si la norme MPEG 2 devait être imposée durablement aux chaînes payantes. Deux propositions sont retenues: la préservation du projet et du calendrier TNT tels que définis par le CSA, en y introduisant cependant la haute définition avec la norme MPEG 4 à titre expérimental sur le multiplex R5 qui ne comporte aucune chaîne; le passage en MPEG 4, après une phase d'ajustement de mars à septembre 2005 et une initialisation des décodeurs en MPEG 4 HD. D'ores et déjà, NRJ, AB Groupe et Bolloré, titulaires d'autorisations pour les chaînes gratuites de la future TNT, ont menacé de saisir la justice en cas de modification du calendrier ou de la technologie initialement prévue.